

Image not found or type unknown



Pergola et piliers en béton

Par **Michèle**, le **28/02/2011** à **21:47**

Bonjour,
Je voudrais savoir si une pergola en bois non couverte en bois de 9m de long et 1m60 de large (15 m²) avec 3 piliers en béton de la même couleur que la façade n'est pas considérée comme une construction et peut être soumise à une simple déclaration préalable de travaux sans constituer du shob ou shon.
Elle est reliée à un auvent ancien.
Merci pour votre réponse.